

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

16 février 2022

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi seizième jour de février deux mille vingt-deux (16/02/2022) à compter de seize heures trente (16 h 30) par vidéoconférence, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Steve Richard, maire suppléant de Saint-Séverin;

Était absent :

- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Re 22-02-25

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 16 heures 30.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 16 h 30.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 22-02-26

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Dépôt d'un procès-verbal de correction;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2022;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Embauche d'un candidat à la profession d'ingénieur pour le service d'ingénierie;
- Adoption du taux de taxes 2022, de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :
 - Adoption des priorités d'intervention;
 - Adoption des recommandations du comité technique;
- Adoption du plan d'action en matière d'accueil et d'intégration;
- Autorisation de signer un avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions;
- Autorisation d'aller en appel d'offres conjoint pour le contrat de conciergerie de la MRC;
- Avis de conformité de règlements d'urbanisme :
 - Règlement 001-UR-2021 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
 - Règlement 002-UR-2021, projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
 - Règlement 2021-07-003 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
 - Règlement 005-UR-2021 modifiant le règlement de permis et de certificats de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Varia :
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée.

- Adopté à l'unanimité –

Dépôt d'un procès-verbal de correction

Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction suivant :

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans le montant accordé pour le projet : Actions Mékinac j'achète FRR-R-21-22;

CONSIDÉRANT que l'article 202.1 du *Code municipale du Québec* autorise le greffier-trésorier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente;

CONSIDÉRANT que les documents soumis aux membres du conseil pour appui à la résolution 21-09-171 autorisait un montant de 45 265 \$ et non 60 265 \$ pour le projet Actions Mékinac j'achète FRR-R-21-22

En conséquence, la modification suivante est apportée à la résolution 21-09-171, adoptée lors de la séance ordinaire du 22 septembre 2021, le tout conformément aux documents soumis aux membres du conseil, aux discussions et décisions prises lors de cette séance :

Actions Mékinac j'achète FRR-R-21-22
Chambre de commerce Mékinac
45 265\$ pour 3 ans : FRR-Volet 2 régional

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 19 janvier 2022 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 22-02-27

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, appuyée par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2022.

- Adopté à l'unanimité –

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u>	<u>123 270.34</u>
<u>Déplacement des employés (es)</u>	<u>932.52</u>
<u>Fournisseurs de biens et services</u>	
Telus mobilité	206.29
Télécommunications Xittel – internet	1 227.50
Télécommunications Xittel – téléphone	1 987.85
Telus Québec	819.14
Distribut'eau Plus	58.50
RREMQ	15 595.54

La Capitale	25 819.98
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	2 152.24
Service de paie Desjardins	416.86
Fournitures de bureau Denis	164.44
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 368.14
Accessoires d'alarme et d'incendie idées fil	172.46
Syndicat des employés	1 504.02
Androïde	116.84
Association des directeurs généraux	793.33
Association des évaluateurs municipaux	114.98
Hydro-Québec	4 166.89
Distribution Denis Samson	356.90
Association des gestionnaires cours d'eau	201.21
Enercycle	110 950.67
Visa	
Publication offre emploi ingénierie	388.62
Registre foncier	429.00
Déplacement	958.87
Facebook pub	140.96
Roadpost Canada	94.40
Informatique	4 749.98
Rose Pétale	74.74
Doucet + Turcotte	905.43
Microgest Informatique	9 298.05
ICImédias	3 568.83
Spectacles productions DLM	413.91
Fonds social employé	3 525.00
Construction Richard Champagne	163 420.30
CTAM	51 596.00
SNC-Lavalin	8 572.70
GSC Communication Inc.	182.81
9153-5773 Québec Inc. Robert Pronovost Déneigement	1 437.19
Rouleau Desaulniers	4 771.46
Marcel Perron	1 439.96
Culture Mauricie	5 100.00
Servitech	6 738.82
MAMH	13 500.00
Sûreté du Québec	10 000.00
Tremblay Bois Mignault Lemay	2 192.03
Xerox Canada Ltée	1 191.50
Revenu Québec – Taxes	6 262.27
Oze Publicité	68.99
Quadient Canada Ltée	3 449.25
Petite caisse	550.40

Total fournisseurs : 477 215.25

Fonds région ruralité volet 2

COOP solidarité St-Adelphe	275.00
Les Villages Étudiants Inc.	43 500.00
Camping Mis-Mek Communautaire	7 800.00
Club Quad Mékinac	50 000.00

Total FRR2 : 101 575.00

Activité de loisir/culture

CIUSSS MCQ aide financière Culture pour les aînés	135.94
Éditions communautaires des Chenaux	1 724.63
Souvenir et histoire Mékinac	4 400.00
Culture Trois-Rivières-Projet Famille tout inclus	531.63

Total Loisir/Culture : 6 792.20

Développement économique

CPE les Soleils de Mékinac (RSE)	300.00
----------------------------------	--------

Total Développement économique : 300.00

Communauté entrepreneuriale

Développement Mauricie – Défi OSEntreprendre	500.00
--	--------

Total Communauté entrepreneuriale : 500.00

Nouveaux arrivants

Oze publicité	459.90
---------------	--------

Total Nouveaux arrivants : 459.90

MAE

Le Mercier	1 779.81
------------	----------

Total MAE : 1 779.81

FLI/FLS

Acceo solutions FLI	108.84
Acceo solutions FLS	95.41
Acceo solutions FLI COVID	84.90
GYM GPS Énergie – FLI COVID	11 400.00
Total FLI/FLS :	<u>11 689.15</u>

Promotion Touristique

OZ Design	848.52
Total Tourisme :	<u>848.52</u>

Plan de communications

Le Nouvelliste	902.55
Total Plan de communications :	<u>902.55</u>

Campagne automnale (marché de Noël)

Nature Frugale	60.00
Total Campagne automnale :	<u>60.00</u>

Programme de rénovation de l'habitat

Programme Réno-Région C04010PRR0109 St-Adelphe	11 905.66
Total Rénovation de l'habitat :	<u>11 905.66</u>

Baux de villégiature

DV Auto inc. Entretien camion	981.32
SAAQ	321.17
Total Baux de villégiature :	<u>1 302.49</u>

Cour municipale

Ministre des Finances	12 779.00
Bavac	400.00
Ville de La Tuque	490.00
Ville de Trois-Rivières – remb constat	123.00

Association des Greffiers municipaux cotisation annuelle	252.95
Denis Carpentier gardien séance 25 octobre et 20 décembre	200.00
Les éditions juridiques FD inc.	261.98
Purolator	92.52
SAAQ	250.04
Remboursement trop payé constat	17.40
Remboursement amende TNO	544.00

Total Cour municipale : 15 410.89

Grand total : 754 944.28

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	30.00
Les Excavations Jovanex	1 207.24

Total Parc industriel : 1 237.24

TNO DE MÉKINAC

Baux de villégiature – Sable et gravier	517.00
MRC de Mékinac – heures ingénierie	11 577.50
COMBEQ cotisation annuelle inspecteur	436.91
ADMQ	1 188.85
Art Graphique	266.97
MRC de Mékinac – déplacement	50.00

Total TNO : 14 037.23

Re 22-02-28

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 16 février 2022 totalisant 754 944.28 \$ pour la MRC, 1 237.24 \$ pour le parc industriel et 14 037.23\$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité –

Correspondance

- Madame Isabelle Boucher urbaniste, accuse réception au nom de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, des documents concernant l'adoption du règlement 2021-182 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

- La sous-ministre adjointe au développement régional et au développement durable, madame Geneviève Masse, accuse réception de notre résolution concernant l'aide financière pour le développement des serres;
- Monsieur Ghislain Leblond, ingénieur forestier au syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) nous informe des modifications à la Loi sur la fiscalité municipale afin d'y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers;
- Résolution 48-0122 de la MRC Brome-Missisquoi concernant le financement de la recherche sur la maladie de Lyme au Québec;

Appui à la MRC Brome-Missisquoi : Financement de la recherche sur la maladie de Lyme au Québec

CONSIDÉRANT la résolution numéro 48-0122 de la MRC de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la maladie de Lyme se transmet à la population par la piqûre de tiques infectées;

CONSIDÉRANT que les impacts de la maladie sur la santé des personnes qui la contractent peuvent être très importants;

CONSIDÉRANT que les tiques infectées sont maintenant présentes dans onze régions administratives au Québec; selon l'Institut national de santé publique du Québec (« INSPQ »)

CONSIDÉRANT que des projets de recherche sont en cours pour réduire les incidences de la maladie de Lyme et que les équipes de recherche requièrent du financement du milieu municipal à cause du manque d'appui du réseau public de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont vivent cette situation aberrante;

CONSIDÉRANT que la prévention en santé publique est sous-financée au Québec;

Re 22-02-29

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

- D'appuyer la MRC Brome-Missisquoi;
- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, monsieur Christian Dubé, que le financement de la Santé publique, et particulièrement pour la recherche sur la prévention de la maladie de Lyme, soit augmenté afin que le ministère puisse soutenir adéquatement les besoins de recherche qui, actuellement, doivent être assumés par le milieu municipal;
- De transmettre également une copie de la présente résolution à Mme Sonia Lebel, présidente du Conseil du Trésor et députée de Champlain, Mme Marie-Louise Tardif, députée de la circonscription de Lavolette–Saint-Maurice et à la FQM.

- Adopté à l'unanimité –

- Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe que les municipalités de notre MRC ont obtenu des subventions totalisant 76 257,16 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution

aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2021. Ces sommes doivent soutenir exclusivement l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Cette subvention ne peut pas être utilisée à d'autres fins, comme pour le remboursement des coûts de services municipaux.

- De la MRC de Maskinongé, une demande d'appui concernant le moratoire sur la coupe forestière-chantier tourbière-îlot / municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc/P.A.R.C. Récréoforestier.

Demande d'appui de la MRC de Maskinongé : Coupe forestière chantier tourbière-îlot / municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc / P.A.R.C. récréoforestier

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Maskinongé par sa résolution numéro 29/01/2022;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac est d'accord avec les arguments soulevés dans ladite résolution;

Re 22-02-30

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, appuyée par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu :

- D'appuyer la MRC de Maskinongé;
- Que lorsque des aménagements forestiers sont envisagés à proximité de tracés de sentiers, en dépit du processus de consultation, il apparaîtrait important de communiquer avec les gestionnaires de ces entités récréotouristiques afin de les informer des projets et de discuter avec eux de possibles mesures d'harmonisation.

- Adopté à l'unanimité –

Dépôt de la correspondance

Re 22-02-31

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Embauche d'un candidat à la profession d'ingénieur pour le service d'ingénierie

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Adoption du taux de taxes 2022, de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le règlement 2021-183 de la MRC de Mékinac relatif au mode d'imposition de la taxe foncière et de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal permet de décréter que le taux d'intérêt sur les taxes, s'il est différent de 5 %, sera fixé par résolution;

Re 22-02-32

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, et il est résolu :

- Que le taux de taxe foncière pour la partie des Territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de Mékinac soit fixé et sera prélevé, pour l'année 2022 à 0.21 \$/100 \$ pour la taxe foncière générale et à 0.07 \$/100 \$ pour la sécurité publique;
- Qu'aux fins de financer le service d'entretien du chemin des Bêtes puantes, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin des Bêtes puantes dans les territoires non organisés de la MRC, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, comme établi ci-après :
- 220 \$ par terrain bâti dont la valeur du bâtiment est supérieure à 10 000 \$ en date du 1^{er} janvier 2022;
- 70 \$ par terrain vacant d'une superficie supérieure à 2 000 m² et terrain bâti dont la valeur du bâtiment est égale ou inférieure à 10 000 \$;
- Que toutes les taxes municipales puissent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$;
- Que les taxes sont payables dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement;
- Que toute somme à être perçue par la Municipalité régionale de comté de Mékinac pour les Territoires non organisés portera intérêt à raison de dix pour cent (10 %) plus cinq pour cent (5 %) de frais administratifs par année à la date de l'expiration de toute somme due.

- Adopté à l'unanimité –

Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :

Adoption des priorités d'intervention

CONSIDÉRANT l'entente pour le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC doit adopter annuellement les priorités d'intervention en fonction des objets prévus à ladite entente et les publier sur le site internet de la MRC et les transmettre au ministère;

CONSIDÉRANT le document soumis et présentant les priorités d'intervention pour l'année 2022-2023;

Re 22-02-33

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle et il est résolu :

D'adopter les priorités d'intervention, pour l'année 2021-2022 dans le cadre de l'entente au FFR – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, suivantes :

- Priorité 1 : Développer et mettre en place un projet structurant et novateur, afin de répondre à un ou des besoins/enjeux territoriaux, tel que la main d'œuvre;
- Priorité 2 : Agir pour l'attractivité de la région (promotion, aménagement du territoire, logement potentiel, culture, places en garderie, transport ...);
- Priorité 3 : Contribuer activement au développement du sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de Mékinac en impliquant et consultant les gens;
- Priorité 4 : Contribuer au développement touristique, en considérant, en priorité, les enjeux issus de la planification stratégique en tourisme;
- Priorité 5 : Intégrer un projet qui favorise l'achat local ou qui incite à consommer localement;
- Priorité 6 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, ou de la culture entrepreneuriale, sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- Priorité 7 : Soutenir les projets de nos commerces, organismes, entreprises agricoles, entrepreneurs et industries afin qu'ils puissent aussi contribuer davantage au processus de diversification économique.

De publier les priorités d'intervention 2022-2023 sur le site internet de la MRC de Mékinac;

De transmettre les priorités d'intervention 2022-2023 au MAMH, comme indiqué dans l'entente.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-02-34

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Création d'une nouvelle zone de pratique **modification FRR-R-21-21**

Club de golf Le St-Rémi

23 555\$ au lieu de 20 600 \$: FRR-Volet 2 régional

Mobilisateur du milieu **FRR-R-22-01**

CJE Mékinac

3 200 \$ FRR-Volet 2 régional

Réfection de la surface de Dek Hockey et ajout de filets protecteurs FRR-L-22-02

Municipalité de Ste-Thècle

18 688 \$ FRR-Volet 2 local

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du plan d'action en matière d'accueil et d'intégration

CONSIDÉRANT que le 17 mars 2021, la MRC de Mékinac signait une convention d'aide financière relative à l'élaboration d'un plan d'action municipal en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

CONSIDÉRANT que ladite convention prévoit l'élaboration d'un plan d'action visant à identifier les enjeux en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT que le plan d'action vise à définir les activités ou projets que la MRC devra ultérieurement mettre en œuvre;

CONSIDÉRANT le plan d'action présenté par madame Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants le 19 janvier dernier;

Re 22-02-35

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, propose, appuyée par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu, par le conseil des maires de la MRC de Mékinac, d'approuver le plan d'action en matière d'accueil et d'intégration tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer un avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions signée en mars 2019;

CONSIDÉRANT que l'aide financière était destinée à la réalisation d'un centre de transbordement dans le parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que le promoteur pour opérer le centre de transbordement qui était prévu dans ce projet s'est désisté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir l'ampleur du projet;

CONSIDÉRANT que la MRC a acquis le terrain pour le centre de transbordement et qu'un accès doit y être construit;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection de la Table des élus de la Mauricie accepte de modifier la convention d'aide afin de tenir compte de la modification du projet et de la date de fin de projet;

Re 22-02-36

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau directrice générale à signer l'avenant à la convention d'aide du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation d'aller en appel d'offres conjoint pour le contrat de conciergerie de la MRC

CONSIDÉRANT que le contrat actuel pour l'entretien ménager du centre administratif de la MRC octroyer à monsieur Marcel Perron prend fin le 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT que monsieur Perron souhaite prendre sa retraite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour l'entretien ménager et la conciergerie de l'édifice de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Tite ainsi que l'OMH de Mékinac ont également besoin d'un service de conciergerie;

Re 22-02-37

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et il est résolu procéder à un appel d'offres conjoint pour l'entretien du centre administratif de la MRC de Mékinac, de la ville de Saint-Tite ainsi que de l'OMH de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

Avis de conformité des règlements d'urbanisme modifiant les règlements de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement 001-UR-2021 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Règlement 002-UR-2021, projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Règlement 2021-07-003 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;

- Règlement 005-UR-2021 modifiant le règlement de permis et de certificats de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;

Re 22-02-38

EN CONSÉQUENCE, madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 001-UR-2021 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Règlement 002-UR-2021, projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Règlement 2021-07-003 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Règlement 005-UR-2021 modifiant le règlement de permis et de certificats de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité –

Questions de l'assemblée

Aucune question.

Levée de l'assemblée

Re 22-02- 39

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Greffière-trésorière